Le conseil communal est convoqué à 19 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Florian Breguet, Président, ouvre la séance à 19 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux. Il salue M. Romain Badoux, de La Région, le public, qu'il remercie pour son intérêt à venir suivre les débats du conseil communal et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 36
Nombre de votants : 35
Excusés : Mmes Burdet Marianne, Omenetto Myriam, Ravessoud Corinne, Wenk Aline. MM. De Icco Julien, Hedou Gael, Hochstrasser Sylvain, Perrinjaquet Loris, Pilloud Marc, Porchet Christophe, Tschäni Hanspeter, Vermot Hubert.
Absent : -

M. Aimé Guex a annoncé son retard.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

Le Président excuse M. Cyril Ottonin, municipal.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président souhaite apporter trois modifications à l'ordre du jour présenté. Tout d'abord, l'ajout d'un nouveau point n° 8, « Désignation d'un délégué PLR suppléant au conseil intercommunal de l'ASIYE ». Les points 8 à 22, deviennent de facto 9 à 23. Le nouveau point n° 17 est renommé « Élection de la Vice-Présidente du Conseil communal pour l'année 2025-2026 ». Enfin une correction aux nouveaux points 20 et 21 « Élections des membres respectivement suppléants de la commission de gestion pour l'année 2025 » et non pas pour l'année 2025-2026 comme noté sur l'ordre du jour.

La discussion est ouverte. La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que modifié.

OUI - 35 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 12 mai 2025

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 35 NON - 0 ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Président

Élection complémentaire du 8 juin 2025 : Le 2ème tour de l'élection complémentaire a eu lieu le 8 juin. C'est M. Julien De Icco qui a été élu avec 400 suffrages soit 46,19 %, Mmes Suzanne

Laufer et Catherine Rey ont obtenu respectivement 291 et 154 suffrages. La participation s'est élevée à 33,13 %. Je félicite notre collègue Julien De Icco pour son élection et lui souhaite tout de bon au sein du collège municipal.

Démission conseillère communale de la CCTE et de l'ASIYE : Je vous informe et prie les personnes concernées de noter que Mme Nicole Bachmann démissionne de son poste de commissionnaire à la transition énergétique ainsi qu'à l'ASIYE.

27 juillet 2025, élection à la syndicature : Je prie les conseillères et conseillers qui siègeront dans les 1er et 2ème bureau de noter dans leur agenda que le 1er tour de l'élection à la syndicature aura lieu le dimanche 27 juillet. Dans le cas où plusieurs municipaux se présenteraient, une matinée de dépouillement aura lieu à cette date. Si vous savez déjà que vous ne serez pas disponible ce matin-là, merci de trouver quelqu'un qui vous remplacera et le communiquer à notre secrétaire Mme Pauline Héritier le moment venu.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Un courrier est arrivé au bureau. Il s'agit de la lettre de démission de Mme Myriam Omenetto. « C'est avec une certaine émotion que je vous adresse ma démission du Conseil communal, motivée par mon déménagement et ma future cohabitation dans une commune voisine. Le coup de cœur ressenti il y a seize ans, lorsque j'ai décidé de m'installer à Yvonand, ne m'a jamais quitté. C'est donc avec un pincement au cœur que je quitte ce village qui m'a tant apporté. Son charme unique repose sur un équilibre précieux entre un cadre naturel exceptionnel et un dynamisme artisanal et économique, faisant d'Yvonand un lieu de vie agréable et harmonieux. À mes yeux, il est essentiel de préserver cette stabilité, malgré l'afflux croissant de nouveaux habitants, de visiteurs estivaux de plus en plus nombreux, et des ambitieux projets à venir. J'ai été honorée de faire partie de son Conseil communal, et je souhaite aux membres actuels et futurs de continuer à protéger ce véritable écrin de verdure avec soin et engagement. Je remercie la Municipalité pour son dévouement, ainsi que toutes les personnes impliquées, de près ou de loin, dans le bon fonctionnement des services publics. »

6. Assermentation d'un nouveau conseiller communal UDC

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Robert Beutler.

Le Président prie M. Robert Beutler de venir devant l'assemblée pour procéder à son assermentation et à l'assemblée de se lever.
Assermentation. *Applaudissements.*

Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de votants : 36

7. Désignation d'un délégué PLR au conseil intercommunal de l'ASIYE

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente Mme Sandra Walroff.

La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Sandra Walroff est élue tacitement. *Applaudissements.*

8. Désignation d'un délégué PLR suppléant au conseil intercommunal de l'ASIYE

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente Mme Katia Méan.

La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Katia Méan est élue tacitement. *Applaudissements.*

9. Communications de la municipalité

M. Martin Schnorf

Réponses aux questions de M. Nicolas Liechti : Suite à l'intervention de Monsieur Nicolas Liechti concernant le personnel de notre commune, nous allons donner réponse à ces quatre questions. Est-ce que vous souhaitez que je relise les quatre questions qu'il a posées ? Oui.
Le premier point c'était l'état des effectifs, quels sont aujourd'hui les postes vacants ou occupés de manière temporaire par intérim, temps partiel, remplacement au sein de l'administration communale au sens large. À ce jour, les postes vacants sont presque entièrement repourvus. Il ne reste que le poste de secrétaire municipal adjoint. Concernant ce poste, la procédure est en phase de finalisation puisque la Municipalité devra valider le choix final dans sa séance de lundi prochain. La personne retenue a déjà donné son accord de principe. Concernant les postes occupés par intérim, il ne reste que le poste de la secrétaire municipale. Nous en profitons pour remercier sincèrement Mme Pottterat, notre ancienne secrétaire municipale, d'avoir accepté, bien que retraitée, de nous apporter son aide précieuse.
Point 2, mesures correctives. Quelles dispositions la Municipalité a-t-elle prises pour faire face à ces absences ou départs ? A-t-elle eu recours à des ressources externes, à des renforts temporaires ou à une réorganisation interne ? La Municipalité a compris que le problème était sérieux et que nous avions besoin d'aide. C'est pourquoi nous avons décidé de mandater une spécialiste en gestion des RH pour nous accompagner dans la recherche de mesures correctives adéquates. Cette spécialiste, après des entretiens avec notre personnel et une analyse pertinente de notre fonctionnement, nous a proposé toute une série d'actions. Ces actions permettront de corriger et d'améliorer, entre autres, notre organigramme, notre règlement du personnel et nos cahiers des charges pour les adapter aux exigences et pratiques actuelles. L'aide de notre consultante RH nous a également été très précieuse dans les recrutements que nous avons dû faire pour pallier aux nombreux départs de plusieurs de nos collaborateurs. Cette aide a porté ses fruits, car aujourd'hui pratiquement tous les postes sont repourvus. Durant tout ce temps, nous relevons avec satisfaction que le personnel actuel a été très solidaire pour nous soutenir et pallier aux absences. Merci à eux.
Concernant le point 3, capacités de fonctionnement. La Municipalité estime-t-elle que l'administration soit actuellement en mesure de remplir l'ensemble de ses tâches dans des conditions satisfaisantes et dans les délais attendus ? Y a-t-il un risque identifié de surcharge, de retard systémique ou de dysfonctionnements ? Avec le remplacement de tous les postes vacants, l'administration va gentiment retrouver sa vitesse de croisière habituelle. Elle doit encore se renforcer en engageant une RH, nouveau poste. C'est un nouveau poste dont nous avons besoin.
Le point 4, climat de travail et prévention. Une analyse des causes structurelles de ces absences a-t-elle été menée ? Des mesures préventives ou de soutien au personnel sont-elles envisagées afin d'améliorer le climat de travail et de prévenir les risques psychosociaux ? Il est difficile de faire une analyse de ces absences, car dans la plupart du temps, c'est un doux mélange entre le travail et la vie privée. On ne peut pas savoir si la vie privée engendre plus de problèmes psychologiques que le professionnel et inversement. Cependant, consciente de l'importance de ce problème, la Municipalité a mis en place le système des personnes de confiance auprès d'une société externe. De plus, décidant d'engager une RH pour combler cette lacune, la Municipalité se professionnalise dans ce domaine. La Municipalité a aussi mandaté des experts dans les moments nécessaires pour prévenir ces types de soucis. J'espère avoir répondu au mieux aux demandes et aux attentes.

M. Nicolas Liechti
Je remercie la municipalité pour sa transparence.

Mme Laura Marques

STEP : La STEP avance bien et les travaux continuent. On va arriver dans une période où il y aura pas mal de bruit parce que c'est la période où il y a la pose et le forage des palplanches et le forage de nos nombreux pieux sur la zone des bassins. Le camping va donc subir un petit peu ces nuisances pendant, on va dire, deux, trois semaines. L'AIY a été prévenue de ces travaux un peu bruyants. On s'excuse auprès des campeurs. On a essayé de resserrer au maximum cette durée des travaux gênants. Et puis, mardi prochain, il y aura six coups de canon. Ce ne sera pas pour la fête nationale, mais ce sera justement pour le test des pieux. Il paraît que ces coups de canon résonnent assez fort dans les environs pour tester vraiment la solidité de chaque pieu. Donc si vous entendez des bruits, pas de panique, ce sera des travaux à la STEP.

Organisation du 1er août : Cette année, comme vous le savez, il n'y avait malheureusement pas de société locale qui s'était annoncée pour l'organiser. Il y a une équipe secours, comme elle a été nommée, qui s'est mise en place, qui est composée de quelques citoyens, soit de sociétés locales, soit sans être membres d'une société locale de bénévoles ou simples citoyens qu'on remercie. Cette fête aura lieu le vendredi soir 1er août. Il y a une annonce dans le Tapa-sabllia qui est passée. C'est marqué dès 18 h 00, mais c'est possible que ça commence à partir de 17 h 00. Ça va être une fête simple, conviviale. Il y aura des grillades, des cervelas, des fondues, la tonnelle, de la musique, le cortège, un château gonflable pour les enfants, un concert. Et, le principal, il y aura un spectacle pyrotechnique. Ce ne sera pas des feux d'artifice. On a décidé en municipalité que finalement on mettait de côté la variante feux d'artifice. Par contre, il y aura un spectacle sublime de lumières, de jets de flammes et de lasers qui devrait être tout aussi sympathique, accompagné d'un show musical. Il y a donc toutes les raisons de venir et je vous encourage à tous venir participer à notre fête nationale.

M. Guex est arrivé entre-temps.
Nombre de conseillers présents : 38
Nombre de votants : 37

10. Préavis 2025/03 Vente d'un terrain communal, Rue du Grand-Jenoud 10, parcelle n° 1815, plan folio n° 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de Mme Anne Rossel, domiciliée Rue du Grand-Jenoud 10 à 1462 Yvonand, qui désire acheter la parcelle, sur laquelle une résidence est construite.

Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteuse Mme Nicole Bachmann

« Convoquée en séance le mardi 27 mai 2025 à 20 h 00, à la salle de la Petite-Amérique, la commission ad hoc composée de Madame Aline Wenk, Messieurs Jean-Claude Rey, Stéphane Gurtner, Marc Pilloud, Sylvain Hochstrasser et Loris Perrinjaquet ainsi que Madame Nicole Bachmann, rapporteuse, s'est réunie pour débattre du préavis 2025/03 « Vente d'un terrain communal, rue du Grand-Jenoud 10, parcelle N° 1815, plan folio N° 11, propriété de la commune par DDPS en faveur de Mme Anne Rossel, domiciliée rue du Grand-Jenoud 10 à 1462 Yvonand, qui désire acheter la parcelle, sur laquelle une résidence est construite ». Monsieur Philippe Moser, Syndic, était présent en début de séance afin de présenter le projet mentionné en titre et répondre aux questions des membres de la commission. Ces derniers le remercient pour sa présence et pour les informations transmises. Conclusion de la commission : Ce préavis s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait par le passé pour des objets similaires. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis 2025/03 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2025/03, dont les conclusions sont :

1. D'autoriser la municipalité à vendre à Mme Anne Rossel, domiciliée à 1462 Yvonand, rue du Grand-Jenoud 10, la parcelle de terrain bâtie n° 1815, d'une surface de 578 m2.
2. Le prix de vente est arrêté à Fr. 320.00 le m2 (trois-cent-vingt francs). Ce prix de vente est valable uniquement pour l'année 2025.
3. Le montant total de Fr. 184'960.00 sera affecté au compte intitulé « Fonds de réserve pour infrastructures, aménagements et achats de terrains » au passif du bilan

OUI - 37 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2025/03 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis 2025/04 Achat d'une nouvelle mini pelle retro pour le service de la voirie.

Rapports des commissions ad hoc et des finances.

Mme Lucy Delarze
La municipalité a pris la décision de retirer le préavis 2025/04 concernant l'achat de la nouvelle mini-pelle rétro. Certains éléments nécessitent une réflexion plus approfondie pour garantir que cette acquisition réponde pleinement aux besoins du service de voirie et aux missions qui lui sont confiées. En retirant ce préavis, nous nous donnons la possibilité de réexaminer les options disponibles et les ressources nécessaires. Ce retrait ne signifie pas un abandon du projet. C'est une réponse aux points soulevés lors de l'étude du préavis par les deux commissions en charge. La municipalité reviendra vers vous avec une nouvelle proposition dès que l'analyse sera finalisée.

M. Florian Breguet
Le préavis étant retiré, nous allons passer au point suivant.

12. Préavis 2025/05 Rapport de gestion 2024.

Dépôt de préavis et rapport.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion 2024 de la municipalité. La parole n'étant pas demandée, la discussion est ouverte sur le rapport présenté par la commission de gestion. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2025/05, dont la décision est de :

Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

OUI - 36 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2025/05 est accepté à la majorité.

13. Préavis 2025/06 Rapport financier 2024

Dépôt de préavis et rapport.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 11 juin 2025 à 19 h 30, la Commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Corine Ravessoud, Hanna Sulzmann et de Messieurs Yann Rod, Thierry Steiner, Charles Wernuss et Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la salle de la Petite-Amérique pour analyser les éléments de réponse obtenus lors des séances préparatoires. La commission s'est réunie à cinq reprises. Lors de la première séance, elle a pris connaissance des comptes de chaque dicastère, ainsi que des commentaires du Syndic, des Municipaux et du Boursier. Sur cette base, une liste de postes comptables nécessitant des éclaircissements a été établie. Les requêtes correspondantes ont été transmises aux membres de la municipalité qui ont fourni l'ensemble des éléments de justification demandés. En préambule, la commission

des finances remercie la municipalité pour sa disponibilité et pour le travail accompli tout au long de l'année 2024. Elle salue également la prise en compte de sa demande de signalement des dépassements budgétaires dans le cadre des préavis. Toutefois, elle souhaite que ces dépassements soient désormais communiqués dès leur identification, soit à la présidence de la Commission, soit lors de ses séances. La commission des finances a finalement obtenu une prise de position concernant la commission de contrôle au sujet du RYMAJE et de la SI Montchoisi. Le courrier daté du 19 mars 2025 précise que le RYMAJE et la SI Montchoisi sont des associations de droit privé (articles 60 et suivants du Code civil) et, à ce titre, ne sont pas tenues de publier leurs résultats. La Commission prend acte de cette position, mais regrette vivement ce manque de transparence et ne partage pas l'argumentation avancée. La commission a également obtenu les éléments relatifs aux coûts opérationnels du dicastère des écoles ainsi que les clés de répartition en vigueur au sein de l'ASIYE. Après avoir reçu les clarifications demandées, il apparaît que la répartition des coûts se fait pour moitié en fonction du nombre d'habitants et pour l'autre moitié en fonction du nombre d'élèves. Par ailleurs, les données transmises sur l'évolution du coût par élève sur les huit dernières années, ainsi que les projections pour les six prochaines, permettent de mieux comprendre l'explosion des coûts. Il est notable de constater qu'entre 2018 et 2030, le nombre d'élèves augmente de 36 %, tandis que le coût par élève projeté croît de 72 %. L'essentiel de cette augmentation est lié aux frais d'infrastructure et de transports, notamment la construction de la Sablliane, la future école, ainsi que l'installation de containers. Ces éléments à eux seuls expliquent une hausse des coûts de 2'600'000 francs qui représentent également la quasi-totalité de l'augmentation entre 2019 et 2030. Forte de ces éléments, la Commission invite la Municipalité à renégocier dans les meilleurs délais les frais de transport, dont la légitimité paraît discutable. Elle recommande également de réfléchir à la participation financière des autres communes de l'ASIYE, que ce soit via des investissements directs ou par des engagements contractuels. La Commission souligne qu'Yvonand assume seule la majorité des investissements et des risques, conséquence directe de l'absence d'engagement des communes voisines. Enfin, bien que les comptes communaux 2024 se clôturent sur une note favorable, cette situation s'explique principalement par le versement exceptionnel de la péréquation financière 2023. En l'absence de projets d'envergure en 2024, cette situation reste conjoncturelle. Il conviendra donc de définir soigneusement les priorités d'investissement à venir. La commission des finances, à la majorité, recommande au conseil communal d'adopter les comptes de l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la municipalité. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2025/06 dont les décisions sont :

1. d'adopter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2024.
2. de donner décharge à la municipalité pour sa gestion financière de l'exercice 2024.

OUI - 34 NON - 0 ABST - 3

Le préavis 2025/06 est accepté à la majorité.

M. Ivar Kjelberg
J'aurais bien voulu avoir le rapport écrit un peu avant pour qu'on puisse prendre connaissance et pouvoir comparer. C'est quand même des rapports relativement lourds pour nous ou en tout cas pour moi. Je trouve très difficile de me prononcer comme ça, juste sur le rapport qui arrive, avec tous ces chiffres, toutes ces valeurs, et ça ne permet pas vraiment de se faire une bonne idée. Alors, je fais confiance à la commission pour cette fois, mais cela aurait été plus sympa de pouvoir disposer de ce document un tout petit peu en avance pour qu'on puisse le pré-étudier.

M. Charles Wernuss
C'est vrai qu'en général, c'est ce que nous essayons de faire. L'année dernière, les groupes et les conseillers communaux avaient reçu copie du rapport de la commission dans des délais plus favorables que celui de cette année. Cette année, on a été quelque peu pris par l'agenda des calendriers et par la disposition de certains membres. On a dû reporter deux séances dans la planification initialement prévue. D'autre part, les documents nécessaires pour faire notre travail et établir nos rapports nous sont parvenus à des dates qui ont amené à un rééchelonnement et qui nous ont fait finalement clôturer le rapport à la date que j'ai évoquée tout à l'heure. C'était mercredi dernier donc on pouvait difficilement aller plus vite que la musique.

14. Préavis 2025/07 Achat de la parcelle n°618 pour la réalisation d'une zone scolaire sportive.

Dépôt de préavis.

M. Philippe Moser
C'est avec plaisir que je me permets de prendre un peu de votre temps pour vous présenter le préavis municipal 2025/07, qui concerne l'achat d'une parcelle de terrain. Ça ne m'est pas arrivé souvent depuis que je suis en municipalité, donc je suis assez content de pouvoir faire l'exercice une dernière fois avec vous. Cette parcelle, on y pense depuis des mois, voire plus et on est maintenant à bout touchant. Pourquoi acheter une parcelle de terrain ? Je vais rappeler quelques éléments importants. L'agrandissement du complexe scolaire est aujourd'hui nécessaire et à mon avis n'est plus à démontrer. L'agrandissement le plus cohérent doit se réaliser sur le site existant pour conserver un seul site scolaire sur Yvonand. Ça me paraît aussi assez évident, car deux sites scolaires sur Yvonand créeraient de nombreux problèmes. Les études qui ont été menées à ce jour montrent toutes que le terrain de football doit être déplacé pour permettre l'implantation des bâtiments et des surfaces extérieures nécessaires. L'école a tout de même besoin d'une zone sportive scolaire qui soit la plus proche possible du site scolaire. La parcelle 618, qui est située juste de l'autre côté de la Menthue, présente tous les avantages au niveau de son emplacement et des possibilités d'implantation de la surface sportive. Je vais vous montrer maintenant quelque chose que vous n'avez sûrement jamais vu, c'est ce qu'on veut mettre sur le terrain de football actuel. Fermez les yeux… Alors, ça c'est juste pour vous prouver qu'on n'a pas rien fait. On a quand même bossé depuis un sacré moment, nous, les villages, la commission de construction. On a déjà amené beaucoup d'analyses sur l'évolution du nombre d'élèves, sur les besoins, etc. Vous voyez que sur le terrain de football, vous avez quatre bâtiments qui seraient construits. L'idée étant qu'on vienne à l'école, qu'on commence « à gauche » (de l'image) et qu'on finisse à droite. C'est en principe ce qu'on fait en politique, on commence à gauche et on finit à droite. Il n'y a pas seulement cette vision volumétrique, mais il y a aussi un détail au niveau des besoins, des surfaces, des implantations. L'école, ce n'est pas seulement des bâtiments. C'est aussi tout ce qu'il y a autour : il faut des surfaces, des préaux, des parkings, des voies de circulation. Donc il y a déjà toute une réflexion qui a été faite. À la limite, si on n'était pas tenus par les marchés publics, on pourrait faire un appel d'offre pour demander quelle entreprise vient nous construire ça aux meilleurs coûts, parce qu'il y a d'autres plans, ça a bien bossé. Malheureusement, on ne pourra certainement pas le faire. Il y aura toute une procédure évidemment, on va lancer un concours en principe sur invitation. Là aussi, c'est des choses qui avancent et qui se discutent encore aujourd'hui. Sur cette fameuse parcelle qui est située de l'autre côté de la Menthue, parcelle 618, vous voyez que là aussi, on a déjà pas mal travaillé puisqu'on a un plan d'affectation qui est actuellement en cours, le plan d'affectation Mortaigue. Toute la parcelle est en SDA, c'est une zone agricole. 29'500 m^2 pourraient être passés en zone d'utilité publique et on pourrait à ce moment-là y installer des surfaces de jeu et des surfaces sportives. Toutes les infrastructures en dur et les bâtiments seraient prévus de l'autre côté de la route, sur les deux autres parcelles. Ce n'est pas un projet définitif, mais c'est un projet qui nous

a permis de discuter avec le canton. Cette fameuse parcelle 618 a une surface de 33'102 m^2 qui est entièrement en zone agricole actuellement. Elle n'appartient pas à la commune, il faut donc évidemment l'acheter si on veut y faire quoi que ce soit. Et là, un accord avec le propriétaire a été trouvé. Pour permettre l'implantation de la zone scolaire sportive, il est nécessaire de changer l'affectation, je vous l'ai dit. Pour passer en zone d'utilité publique, il faut bien se rappeler que c'est uniquement le besoin scolaire qui rend possible cette réaffectation. Sans ce besoin scolaire, on aurait pu faire autre chose. Le plan d'affectation ad hoc doit être élaboré et la procédure est actuellement en cours. Concernant l'achat, les coûts et les financements : sur ces 33'102 m^2, 29'500 m^2 permettraient donc l'implantation de la zone scolaire sportive. On a réussi, après bien des discussions, qui se sont toujours bien passées - on ne s'est pas fâchés - on a réussi à négocier un prix de CHF 85.- le m^2. Évidemment, la première offre que la municipalité a faite, c'était à CHF 5.- le m^2 vu que c'est du terrain agricole. Les propriétaires n'ont pas tout à fait été d'accord avec cette manière de penser, ce que je comprends d'ailleurs parfaitement. Ils ont donc initié une étude pour estimer la valeur d'un terrain qui est susceptible d'être changé d'affectation et l'analyse de l'expert a montré qu'on pouvait aller jusqu'à CHF 120.-. Les négociations, c'est typiquement Suisse. On a réussi à trouver un compromis à CHF 85.- et on estime en municipalité que ce prix est parfaitement raisonnable. Il reste 3'602 m^2 qui serviraient à créer une zone de transition. Ce sont des demandes qui ont été faites par le canton. Ce terrain-là serait acheté à CHF 5.- le m^2. Cela donne donc un montant total qui est relativement conséquent de CHF 2'525'510.-. Le financement serait réalisé, si vous nous en donnez la possibilité et l'accord, par un emprunt aux meilleures conditions du marché. Cet achat n'est pas encore finalisé devant notaire. Vous avez, avec le préavis, un projet d'acte notarié. Si vous le consultez, vous verrez qu'il y a un certain nombre de conditions préalables à l'achat définitif de ce terrain par la commune. Il y a trois conditions. La première, c'est l'adoption du plan d'affectation définitif qui permettra le changement de zone de la parcelle en zone d'utilité publique et en zone de verdure. Il faut que ce plan d'affectation soit adopté. Il y a encore un petit bout de chemin. Ce plan d'affectation devra être mis à l'enquête, il y aura peut-être des oppositions, etc. La seconde, c'est que cet achat dépendra de l'obtention du permis de construire définitif qui permettra la réalisation de l'école publique sur la parcelle 621, qui est actuellement un terrain de sport. Il est finalement également conditionné au fait d'obtenir le permis de construire définitif qui permettra la réalisation du projet envisagé sur la parcelle 618 où viendraient les surfaces sportives. Voilà où on en est aujourd'hui. Il y a encore du chemin, mais on reste confiant et optimiste.

M. Pascal Rebeaud
Merci pour cette présentation très intéressante. Vous avez sûrement eu des discussions avec le canton. Quelle chance évaluez-vous qu'on puisse changer cette affectation ? On sait que le canton est très réticent de passer une zone agricole en zone d'utilité publique. Êtes-vous tout-à-fait confiant sur ce point-là?

M. Philippe Moser
Oui. C'est étonnant n'est-ce pas ? Mais le chemin a été long. Cela fait bien quelques temps qu'on a commencé à discuter avec eux. On nous a très vite fait comprendre que c'étaient les besoins scolaires qui étaient importants et nécessaires. Donc il a fallu prouver qu'on avait besoin d'agrandir, prouver qu'on arrivait à implanter des bâtiments sur le site actuel et à rester dans le cadre d'un site scolaire parfaitement adapté aux besoins. Ensuite, il a fallu faire la preuve que l'utilisation du terrain de l'autre côté de la Menthue, la parcelle 618, était possible. On a dû mener des études de mobilité, on a dû mener des études sur les dangers naturels, puisque la Menthue est à côté et que de temps en temps elle monte. Tout ça, on l'a fait. On a aussi obtenu l'attention de la conseillère d'État Mme Christelle Luisier qui a un œil, et je la remercie, sur ce projet qu'elle juge important et qu'elle juge parfaitement justifié et justifiable. Donc oui, on est confiant pour la suite de la procédure.

M. Nicolas Liechti
Merci pour ces informations très précieuses. J'ai une question en lien avec celle de M. Rebeaud, concernant la difficulté de changer une zone de surface d'assolement en zone d'utilité publique. On va devoir compenser, retrouver de la surface d'assolement ailleurs sur le territoire de la commune, est-ce qu'on en sait déjà un peu plus ?

M. Philippe Moser
C'est possible. Il y a une possibilité sur une parcelle à l'entrée du village.

M. Thierry Genillod
Il y a des compensations mètre pour mètre, mais il y a aussi des compensations qualitatives. Sur le triangle 326, il y a une zone agricole réservée qui devrait être mise en place. C'est déjà demandé par le canton. On s'en méfie un petit peu et on veut garder cela sous le coude pour le PA plage, mais cela va être intégré dans le PA Mortaigue. Sur la zone restante agricole dont on a parlé au début, il y a ces zones de transition. C'est de la transition écologique entre les champs et la partie qui sera sportive. On aura un cordon qui sera plus ou moins boisé sur deux côtés. Ça, c'est du qualitatif. Il y a peu de surface mais de bonne qualité.

M. Mathieu Aberle
Est-ce que l'archéologue cantonal a émis un intérêt particulier sur cette parcelle ? Est-ce qu'il y aura potentiellement des fouilles qui pourraient être entreprises ?

M. Philippe Moser
Oui, des contacts ont déjà été pris. On a eu en séance de municipalité un délégué du service cantonal d'archéologie avec qui on a discuté de cette parcelle. On a mis en place une stratégie qui devrait nous permettre de pouvoir faire des pré-fouilles le plus rapidement possible de manière à déterminer si on doit s'attendre à des ennuis.

M. Mathieu Aberle
Malgré le fait que le terrain n'appartienne pas encore à la commune ? Le propriétaire actuel a donné son accord ?

M. Philippe Moser
Oui

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

15. Préavis 2025/08 Instauration d'une taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et adoption du règlement y afférent.

Dépôt de préavis.

Mme Lucy Delarze
La transition énergétique est une priorité pour atteindre les objectifs suisses de zéro émission nette et de production d'énergie renouvelable locale d'ici 2050. La commune d'Yvonand a elle aussi son rôle à jouer en la matière. L'instauration d'une taxe communale spécifique sur l'énergie électrique est un levier d'action qui permet de soutenir financièrement les citoyens qui investissent dans la transition et d'encourager la sobriété, sans impacter les finances communales. Pour mettre en place ce type de taxation, la commune doit établir un règlement sur le prélèvement de la taxe et sur l'utilisation du fonds ainsi collectés. C'est de ce règlement et de sa directive précisant son utilisation dont il est question dans ce préavis. Une commission consultative pour la transition énergétique, la CCTE, a été créée en début de législature afin d'accompagner la municipalité sur ce projet. Je précise également que le règlement et la directive sont soumis à l'approbation du département cantonal compétent. Après plusieurs séances de discussion et d'allers-retours avec le canton, nous sommes à même de vous présenter un projet de règlement qui a été pré-validé par la commission ainsi que par le canton. Les

objectifs poursuivis sont concrets : stimuler la production d'électricité locale, réduire l'usage des énergies fossiles, améliorer l'efficacité énergétique et encourager des modes de transport durables. Ces objectifs se matérialisent au travers du catalogue de subventions communales proposées. Le produit de la taxe servira à alimenter un fonds, qui permettra alors d'accorder des subventions selon une directive municipale. Ainsi cet argent permettra de participer au financement de projet de transition énergétique. Cette taxe encourage également à la sobriété. Les citoyens peuvent limiter le montant qui leur est prélevé en agissant sur les kWh consommés, ainsi ils sont acteurs de la transition et participent à la diminution générale d'énergie consommée sur le territoire. Le montant de la taxe est précisé dans la directive et peut être adapté par une décision municipale. Mais ce montant ne pourra excéder 1 ct/kWh comme précisé dans le règlement qui, lui, est soumis à l'approbation du conseil communal. Pour vous faire une idée de la consommation moyenne et du coût que cela représente selon les situations, nous avons inséré dans le préavis un tableau. Les kWh indiqués proviennent de statistiques de l'Elcom (autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité). Pour établir un ordre d'idée des coûts que l'introduction de la taxe fera peser sur les ménages, nous nous sommes basés sur un prix de 30 ct/kWh et sur une taxe maximale de 1 ct/kWh. J'insiste sur le fait que la taxe est proposée, dans la directive municipale, à 0,6 ct/kWh actuellement. L'augmentation présentée dans le tableau serait donc moins importante. L'augmentation des coûts, bien que significative pour certaines situations ne représente qu'au maximum 3 % d'augmentation que ce que les ménages payent déjà actuellement. Et par des mesures d'assainissement, d'efficience énergétique et de sobriété, les foyers sont à même de limiter leur consommation et ainsi de limiter l'impact que cette taxe pourrait avoir sur eux. Le catalogue de subventions inclut tous les profils : les locataires, les propriétaires mais également les entreprises. Il comprend des subventions réparties en trois catégories : l'efficacité énergétique des bâtiments par le soutien au remplacement de système de chauffage à énergie fossile par exemple ; la mobilité par le soutien à l'achat de vélo ou d'abonnement aux transports publics ; et l'efficience énergétique par le soutien au remplacement d'appareils électroménagers.
Adaptable annuellement, il garantit que chaque franc collecté soutienne efficacement les projets locaux et réponde aux besoins réels des habitants. Le règlement qui vous est soumis aujourd'hui cadre les modalités de prélèvement de la taxe ainsi que les compétences de la municipalité quant à l'utilisation du fonds. Le processus de demande sera simple et accessible : un formulaire à remplir avant les travaux, une validation municipale et un versement après présentation des justificatifs. La municipalité fournira enfin une information et une analyse de la situation chaque année via le rapport de gestion. Elle pourra, si cela s'avère nécessaire, convoquer la CCTE afin de faire des adaptations de la directive et ainsi répondre au mieux aux objectifs inhérents à la transition énergétique. En conclusion, l'instauration de cette taxe communale sur l'énergie électrique représente un outil concret et pragmatique pour accompagner notre commune dans la transition énergétique. Grâce à un cadre réglementaire clair et une gouvernance transparente, ce projet garantit une utilisation optimale des fonds collectés, soutenant des actions concrètes et accessibles à tous. Cette taxe n'est pas seulement une contribution financière. Elle incite également chaque citoyen à devenir acteur de la transition, en maîtrisant sa consommation et en participant à la construction d'une commune plus résiliente.

Mme Paola Paruta
Si je ne me trompe pas, une utilisation possible de cette taxe est pour l'éclairage public ?

Mme Lucy Delarze
C'est ce qui est autorisé par le canton dans le sens où on ne peut pas financer n'importe quoi. Dans les principes du canton, on peut financer l'éclairage public ou l'efficience énergétique de l'éclairage public. Mais cela ne fait pas partie du catalogue de subventionnement qu'on a établi, étant donné que tout l'éclairage public est passé en LED.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

16. Élection de la Présidente du conseil communal pour l'année 2025-2026

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente Mme Nicole Bachmann.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de siège, Mme Nicole Bachmann est élue tacitement Présidente du conseil communal d'Yvonand pour l'année 2025-2026. *Applaudissements.*

17. Élection de la Vice-Présidente du conseil communal pour l'année 2025-2026

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Patricia Breguet.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de siège, Mme Patricia Breguet est élue tacitement Vice-Présidente du conseil communal d'Yvonand pour l'année 2025-2026. *Applaudissements.*

18. Élections de deux scrutateurs pour l'année 2025-2026

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Erika Millet

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Catherine Rey.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les scrutatrices sont élues tacitement. *Applaudissements.*

19. Élections de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2025-2026

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente M. Philippe Sauser.

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente M. Loris Perrinjaquet.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les scrutateurs suppléants sont élus tacitement. *Applaudissements.*

20. Élections des membres de la commission de gestion pour l'année 2025

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente M. Ivar Kjelberg et Mmes Erika Millet et Amélie Berger

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente Mme Katia Méan et M. Lionel Guichard.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Patricia Breguet et M. Hubert Vermot.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les membres de la commission de gestion pour l'année 2025 sont élus tacitement. Ce sera le PS, donc M. Ivar Kjelberg, qui assurera la présidence de la commission de gestion. *Applaudissements.*

21. Élections des membres suppléants de la commission de gestion pour l'année 2025

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Paola Paruta.

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente Mme Sandra Walroff.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Bernadette Steiner.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les membres suppléantes de la commission de gestion pour l'année 2025 sont élues tacitement. *Applaudissements.*

22. Rapport du Président du conseil communal

Mes prédécesseurs ont pris l'habitude en début de rapport de dire que le temps passe vite à la présidence du conseil. Je ne peux qu'être d'accord avec eux. Mais ne comptez pas sur moi pour vous raconter que cette aventure a commencé il y a deux ans lorsque j'étais vice-président et que j'ai appris à travailler avec le bureau pour préparer le conseil car je n'ai pas occupé ce poste. Cette aventure n'a donc duré qu'une année et cela est passé deux fois plus vite ! Avec du recul, je dois dire merci à Nicolas Liechti d'avoir renoncé à la présidence, cela m'a permis de vivre une expérience enrichissante. Merci à vous aussi chers conseillères et conseillers de m'avoir élu il y a une année presque jour pour jour. Je n'étais alors pas présent à cette séance et vous m'avez tout de même accordé votre confiance, j'espère vous l'avoir rendue. En termes de confiance, cela n'avait pourtant pas commencé de la meilleure des manières, car oui j'étais aussi absent lors du fameux discours du président du 1er août. Mais je crois que vous et la population d'Yvonand ne m'en avez pas trop tenu rigueur et je n'aurais de toute façon pas pu mieux réciter le discours que ce que Nicolas a fait ! Merci donc, Nicolas pour la 2ème fois. Une fois cette anomalie passée, les séances du bureau et du Conseil se sont enchaînées les unes après les autres, tout comme les diverses votations ou l'élection complémentaire à la municipalité. J'ai également eu le plaisir de participer à diverses réunions de sociétés locales comme l'assemblée générale et le souper de soutien du FCY, la soirée annuelle de la FSG, le spectacle du Chœur Harmonie ainsi que celui de Pleins-Jeux. C'est dans ces moments que l'on se rend compte de l'importance de la vie locale et culturelle d'Yvonand. Ces sociétés donnent à notre village une grande richesse qui, j'espère, perdurera encore pour de très nombreuses années. Pour permettre tout cela, il est évidemment nécessaire d'avoir une commune forte. J'espère que les vents contraires qui ont ébranlés quelque peu l'administration communale ces derniers mois puissent être bientôt que de lointains souvenirs car oui, Yvonand est bien plus que cela. Pour revenir à mon mandat et aux séances du conseil, je dois dire que celles-ci ont été très courtoises et relativement courtes… Hormis peut-être celle de ce soir… Je fais bien évidemment allusion au terme de séance courte. Rassurez-vous, vous avez été aussi polis que d'habitude ! La fin du mandat que vous m'avez confié se termine dans exactement dix jours. Il me semble, sauf pour le premier août, l'avoir pleinement assumé. C'est avec une once de fierté et je dois dire presque avec regret que je vais laisser ma place car j'ai franchement pris un grand plaisir à mener les séances. Mais comme dit l'adage familier il y a un temps pour tout. Si tout s'est bien déroulé, c'est aussi grâce à l'écoute, les conseils et l'esprit d'équipe des membres du bureau communal qui sont toujours là pour épauler le Président. Merci Catherine, Bernadette, Erika, Nicole et Loris pour ne pas vous nommer. Le bureau et le conseil ne peuvent vivre non plus sans les secrétaires communales qui ont effectué un travail remarquable, d'une grande qualité, avec beaucoup d'engagement et de bonne humeur. Merci Pauline, merci Natacha. Je remercie également tous les membres de la municipalité ainsi que le greffe, en particulier Carolane Petrucci puis Viviane Potterat, pour la très bonne coopération que nous avons eue tout au long de cette année de Présidence et qui a permis d'assurer le bon déroulement de nos séances et de nos moments conviviaux comme les excellents apéros. En dernier lieu, je remercie encore les membres de la commission du prix du mérite pour les échanges constructifs et le choix rapide du lauréat de cette année. Pour conclure, je souhaite à ma successeure Nicole Bachmann, une très belle année de Présidence et j'espère que tu y prendras autant de plaisir que j'en ai eu. Merci pour votre attention. *Applaudissements.*

23. Divers et propositions individuelles

M. Christian Vuadens

Nous connaissons tous le nouveau logo de la commune d'Yvonand qui est un rond, avec en haut du ciel, une vague pour figurer le Jura, à droite en bas un peu d'eau du Lac de Neuchâtel et surtout à gauche en bas les plages de sable dont je vais vous parler en quelques mots. Le

sable actuellement, dans tous les pays riverains, qu'il soit de mer ou de lac, est attaqué par des polluants de différentes sortes, des déchets, etc. Les gouvernements ont pris des sanctions. Actuellement, il est interdit sur la plupart des plages de ramasser du sable, de ramasser des coquillages et de polluer en jetant des objets. Chez nous, on doit nettoyer la plage chaque année pour que les touristes puissent marcher sur un matériau qui est agréable. Ça se fait je pense chaque année. Je suis allé porter des déchets de jardin aux Vursys et j'ai vu qu'il y avait, il y a quelques semaines, dix à douze tas de sable. Je suis allé vers ce sable, j'en ai pris dans la main et j'ai vu qu'il y avait vraiment beaucoup de sable. J'en ai prélevé une certaine quantité que j'ai tamisé avec un tamis de maçon, d'une maille de 4 millimètres et à ma grande surprise, il y avait à peu près deux tiers de sable et de tout petits cailloux de 4 millimètres, de petits morceaux de crustacés et le reste c'était des cailloux de 5 millimètres à 2 centimètres de grandeur, le constitutif du sable qui sera formé par quelques dizaines de milliers d'années et quelques centaines de milliers d'années. Alors je me posais la question, c'est plus un sujet de réflexion que je vous lance sur ce qu'on pourrait faire. On ramasse des déchets, mais il y a pas mal de sable qui part aux Vursys pour combler des talus. Est-ce qu'on pourrait trouver un moyen, je ne sais pas si c'est possible, si financièrement c'est possible, il faut y réfléchir, il faudrait trouver un moyen pour que le sable reste sur la plage et qu'on évacue uniquement les déchets ? Je crois que les algues sont ramassées par les paysans et puis des petits objets, du petit chenit, lâchés par les touristes. Il faut se rendre compte qu'on est dans une période folle où il faut des centaines de milliers d'années pour faire du sable, mais par contre, le sable est remplacé par des grains de plastique qui eux, en 20 ans, 30 ans, sont fabriqués, broyés, par les vagues. Ce n'est pas une chose qui va nous toucher nous, en tout cas pas moi qui suis vieux, mais je pense qu'on peut dépasser la notion de quelques générations humaines pour se projeter plus loin et pour laisser aux gens qui nous suivront quelque chose de relativement correct. Je pense que c'est juste quelques mots pour lancer cette réflexion. Peut-être que plus tard dans la prochaine année politique on pourra en rediscuter.

M. Thierry Genillod
Effectivement, moi-même j'ai fait énormément de machines et j'en mets dans mes champs pour autant qu'il y ait plus de matières organiques, donc feuilles et algues que sable et cailloux. Les cailloux je dois déjà les ramasser, donc ce n'est pas le but d'en amener encore dans mes champs. Le bois étonnamment se détruit assez vite. Du moment où on l'a sorti de l'eau et qu'on le met dans la terre, l'année suivante je ne retrouve rien, à moins que ce soient vraiment des gros morceaux et là je les enlève. Les premières fois où la voirie va nettoyer les plages, ce ne sont que du sable et des cailloux et c'est la suite du tas qui devient partiellement intéressant pour moi. Mais de trouver un crible qui pourrait séparer tout cela, je pense que c'est une machine qui doit coûter très cher. Il faudra de toute façon trouver une solution car aux Vursys on est en train de combler le trou. Dès qu'on arrive aux arbres, il y a le garde-forestier qui va clore. On ne pourra donc pas continuer comme cela mais j'ai posé la question à la compostière, mais les cailloux et le sable ça ne l'intéresse pas trop. Trouver une entreprise qui fait le tri et à quel prix, la réflexion doit se faire.

M. Nicolas Liechti
Permettez-moi de revenir sur le retrait du préavis 2025/04 - un préavis qui, disons-le franchement, avait tout pour passer inaperçu ce soir : l'achat d'une pelleteuse pour un montant de CHF 37'000.-. Une affaire en apparence simple, concrète, terre-à-terre. Pourtant, ce dossier a pris une tournure quelque peu théâtrale. À tel point qu'on aurait presque pu en faire une mini-série communale : « La pelleteuse fantôme : À la recherche du vrai besoin ». Dans un monde normal - celui qu'on aime croire encore le nôtre - lorsqu'un collaborateur ou une collaboratrice a besoin d'un outil pour accomplir sa mission, il ou elle en informe sa hiérarchie. Le ou la responsable évalue la demande, la planifie, la transmet à la municipale ou au municipal concerné. Ensuite, un préavis est rédigé, validé par la municipalité, transmis au conseil

communal, examiné par les commissions compétentes, avant d'être soumis au vote de l'assemblée. On a ici une mécanique bien huilée que l'on connaît toutes et tous. On a pourtant l'impression que certaines étapes ont été sautées. Comme si la pelleteuse avait été imaginée, voire anticipée, avant même d'avoir été réellement justifiée. Résultat et c'est cela qui me chagrine le plus ce soir : deux séances de commission ad hoc, une de la commission des finances, des allers-retours, des corrections, des malentendus, vous allez me dire que c'est le travail d'un législatif. Effectivement c'est le travail d'un législatif de poser les bonnes questions. On a peut-être autre chose à faire que de se réunir pour des faux problèmes, c'est mon avis personnel. Tout cela pour réaliser, assez tardivement, que le besoin exprimé au départ par notre voirie n'était pas le bon. Le préavis a finalement été retiré, c'est une très bonne chose et je remercie la municipalité de l'avoir fait car c'est courageux aussi. Tout cela est retombé, comme un soufflé qu'on préfère ne pas servir. Soyons clairs : il ne s'agit pas ici de remettre en cause la bonne foi des personnes impliquées. La municipalité, à juste titre, s'appuie sur les retours de son administration pour préparer les préavis et les proposer au conseil communal. Mais force est de constater quand même qu'il y a, je pense, eu une défaillance dans la chaîne de responsabilités. Ce genre de situation ne devrait pas se reproduire. Ni pour une pelleteuse, ni pour une tondeuse, ni même pour un taille-haie. Je tiens à saluer ici le travail rigoureux des commissions, qui ont posé les bonnes questions sans se laisser emporter par l'enthousiasme mécanique de nos machinistes. Grâce à leur vigilance, on a évité l'achat d'un outil pour un usage encore un peu flou. Alors oui, cette affaire prête peut-être à sourire pour ce dernier conseil de la saison mais elle soulève surtout des questions sérieuses sur la coordination, la rigueur administrative et le respect des procédures. Je le dis avec bienveillance : un conseil communal n'est pas un bureau de commandes. La municipalité a besoin en provenance de son administration de dossiers complets, clairs, bien ficelés, préparés avec sérieux. Ce n'est pas une exigence excessive, c'est simplement le minimum requis. Espérons que cet épisode servira d'exemple ou, au moins, de piqûre de rappel pour les préavis à venir. Et que la prochaine fois, avant de creuser un trou, on s'assurera qu'il y a une bonne raison de le faire.

M. Martin Schnorf

Comme vous le savez, c'est la dernière séance du conseil communal de notre cher syndic. Afin de marquer un petit peu le coup, on m'a demandé de faire une petite histoire de notre bien-aimé « Mammouth », alias notre syndic bien-aimé. Monsieur Philippe Moser est entré en fonction le 1er juillet 2006 comme municipal des bâtiments, en remplacement de Mme Christine Burnand. Puis, le 8 février 2010, il est devenu syndic, succédant à M. Bernard Michoud. Durant ses 15 années à la tête de la commune, impossible de tout lister sans risquer de rater le repas alors voici quelques chiffres et anecdotes marquants. Pour tout le reste on pourra écrire un livre. Il a présidé plus de 800 séances de municipalité, sans parler des nombreuses représentations officielles, dont certaines assez inoubliables. Parmi les moments cocasses, Mme Potterat et M. Cachin se souviennent de cette fameuse séance avec M. Pierre-Yves Maillard à Y-Parc. Le syndic avait expressément demandé la présence de la secrétaire et du boursier. Disons que leur enthousiasme à l'idée d'assister à cette réunion était très modéré. La séance a commencé à midi, par un apéro dînatoire. Installé entre Mme Viviane Potterat et M. Jean-Pierre Cachin, notre cher syndic prenait des notes tout en sombrant doucement dans les bras de Morphée. Le stylo, fidèle compagnon, glissait lentement et écrivait de plus en plus bas. À la fin de la séance, les collaborateurs lui ont demandé de transmettre ses notes pour le suivi. Étrangement, elles ne sont jamais arrivées. On se demande bien pourquoi. Côté rencontres, Monsieur le syndic a présenté ses vœux à 153 nonagénaires, 8 centenaires, 5 personnes âgées de 101 ans et 4 champions de 102 ans. Parfois, ces visites réservaient leur lot de surprises. Il arrivait que notre syndic oublie de venir (eh oui, même le meilleur a des failles) ou que la personne ne soit tout simplement pas chez elle, bien que la date ait été fixée.

Mais la plus incroyable reste cette fois où, à l'annonce de la venue de M. Moser, une résidente s'est tellement émue que le personnel de l'EMS a préféré annuler la visite par mesure de précaution. Pendant son mandat, Philippe Moser a aussi partagé de beaux moments avec ses collègues municipaux lors de sorties : en 2011, une course de municipalité aux Cinque Terre, en Italie, en 2016, cap sur Ljubljana, où Monsieur le syndic a eu l'insigne honneur d'être baptisé par une mouette, en plein apéritif et plus récemment, en 2023, une escapade au cœur de la Suisse. Et parfois, après une séance, la municipalité s'offrait une virée en chalet d'alpage l'été, ou une sortie en raquettes l'hiver. En somme, je crois que chaque personne ici ce soir pourrait raconter sa propre anecdote avec notre cher syndic. Avec toute mon affection, cher Philippe, cher syndic, au nom de toutes et tous, nous te remercions sincèrement pour ton engagement sans faille, ton dévouement discret mais constant, et tout ce que tu as apporté à notre commune pendant toutes ces années. Merci du fond du cœur. *Applaudissements*.

M. Florian Breguet
Cher Philippe, le bureau du conseil souhaite te remercier pour toutes ces années que tu as consacrées avec beaucoup d'énergie et de passion au service de notre commune. C'est pourquoi je t'offre ce panier garni en hommage à ton immense travail. Félicitations et tout de bon pour ta retraite.

M. Philippe Moser
Que vous dire, si ce n'est merci. J'ai déjà communiqué sur mon départ, je ne vais pas revenir là-dessus, vous connaissez les raisons, comme je l'ai dit encore hier soir. C'est une étape qui se boucle, je pars l'esprit tranquille et clair. J'avais dit hier soir, sans une larme, mais ce que je viens d'entendre m'émeut quand même, évidemment, c'est assez normal. C'est sûr, je peux vous dire que vous allez me manquer quand même. C'est sûr, mais peut-être pas longtemps. Merci encore à tous, de tout cœur. Je vous souhaite plein de succès et encore beaucoup de plaisir dans cette aventure. Au niveau de la politique villageoise d'Yvonand cela vaut la peine. Moi, en tout cas, j'ai eu beaucoup, beaucoup de plaisir. Quelques petits revers, c'est vrai sur le parcours, c'est normal, il faut s'y attendre. Quelques virulents que j'ai dû affronter, pas trop quand même. Je crois que par rapport à d'autres municipaux ou syndics, j'ai eu beaucoup de chance. On m'a laissé tranquille, on m'a laissé travailler, on m'a fait confiance, on a voulu me parler des fois assez âprement. Résultat des courses, je crois que je n'ai pas trop d'ennemis. Quelqu'un m'avait dit au départ, tu verras, la politique c'est assez simple, chaque fois que tu prends une décision, tu fais des mécontents. Donc, il te reste la partie des contents. La décision d'après, tu refais des mécontents. Et sache qu'un mécontent ne redevient jamais content. À partir du moment où tu n'as plus de contents, tu te barres. Je crois qu'il reste deux, trois personnes qui sont contentes de moi, mais je me barre quand même. Merci à tous. *Applaudissements*.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.
Excusés : Les mêmes.
Absent :

La séance du conseil est close à 20 h 30. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 25 août 2025 à 20 h 00 au forum. Le Président remercie les conseillères et conseillers de leur attention et les invite pour le repas préparé par l'Hôtel de la Gare.

La Présidente

Nicole Bachmann

CONSEIL COMMUNAL * YVONAND *

La Secrétaire

Pauline Héritier